

Malika Ahmed Zaid-Chertouk  
Université Mouloud Mammeri, Tizi Ouzou (Algérie)  
[malika-ahmedzaid@mail.ummo.dz](mailto:malika-ahmedzaid@mail.ummo.dz)

**Enjeux et perspectives de développement de la langue amazighe en Algérie :  
un atout essentiel pour le développement territorial**

Après plusieurs décennies de lutte et de sacrifices, les locuteurs amazighophones ont pratiquement imposé la consécration de leur langue, langue millénaire de l'Afrique du Nord et du Bassin méditerranéen, dans la Constitution algérienne. Cette mesure a fait l'objet d'un amendement de la Constitution (art 3 bis) à la suite d'une pression revendicative forte et soutenue depuis pratiquement l'indépendance du pays.

Cependant, si la reconnaissance du seul caractère national de la langue amazighe semble être une avancée importante en ce sens qu'elle a permis de lever un grand tabou, il n'en demeure pas moins que les conditions et les moyens de développement de cette langue n'ont pas suivi et tardent à se matérialiser tant au plan institutionnel que de l'action publique spécifique à ce genre d'entreprise. En somme, l'acquis et la reconnaissance restent formels et demeurent précaires et fragmentaires.

Dans cette communication, il s'agira de faire le point sur les dimensions constitutionnelle et institutionnelle de la consécration juridique de la langue amazighe et d'en cerner leurs limites quant aux perspectives de développement qui sont ainsi offertes comme on tentera de répondre à certaines questions relatives à l'avenir de cette langue dans la conception actuelle de la politique linguistique algérienne telle que prônée par les pouvoirs publics dans un État-nation aux contours fluctuants entre deux projets de société diamétralement opposés en proie à des luttes sociopolitiques féroces.

Dans une première étape, nous ferons une lecture de la question linguistique amazighe dans les textes fondateurs de l'État-nation algérien pour montrer la fragilité de son assise juridique, puis nous tenterons, dans une deuxième étape, de développer une analyse critique de la matérialisation de cet ancrage juridique dans les espaces institutionnels. Enfin, nous essaierons de faire une synthèse des perspectives de développement offertes à cette langue dans le contexte de la mondialisation et de la pression d'une politique linguistique nationale dont le principe directeur reste l'uniformisation et l'homogénéisation. Ce dernier aspect mettra également en exergue les relations entre la nécessité de la promotion de la langue amazighe et une approche plus objective du développement local et du management territorial dans les régions amazighophones en Algérie, en ce sens que la langue ne constitue pas seulement un vecteur identitaire mais aussi un atout essentiel pour le développement du capital humain et du capital physique ou du capital pris dans toutes ses acceptions : physique et naturel, humain et social.